

REUNION DU 2 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 23 février 2018*

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, M. FREULON, Mme ALLARD, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAULT, M. BARBOT Henri, Mme PITON, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANÇOIS.

Absents excusés : Mme BRUNET, M. BOURGEAU, M. STEPNIEWSKI

Secrétaire de séance : M. BARBOT Pierrick

A- COMMUNE

DELIBERATIONS :

1- LA MUNICIPALITE

a) Les Commissions municipales

VIE ASSOCIATIVE

Mme FOUCHER Juanita Adjoint,

Mme PITON Marylaine, Mme LOUIS-FRANÇOIS Elise, M. MEIGNAN Antoine, M. STEPNIEWSKI Philippe

Les associations et le calendrier des manifestations – les locaux des associations – l'étude et les propositions de subventions – l'animation et la coordination des manifestations réalisées par les associations – Mise en tourisme - La mise en œuvre du marché fermier et artisanal.

La communication : Bulletin municipal les Echos, la lettre de Juvardeil, la mise à jour du site Internet, les réunions publiques - Activités Culturelles - Salle de sports.

ENVIRONNEMENT

M. FOULONNEAU Dominique Adjoint,

M. BARBOT Pierrick, M. BOURGEAU Philippe, Mme PITON Marylaine, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine

La voirie, les réseaux d'eaux (eaux usées et eaux pluviales) et autres réseaux – l'assainissement et la station d'épuration – les sentiers pédestres, les espaces verts et le fleurissement – la peupleraie – Carrières, comité de l'environnement - calamités agricoles –lotissements, le foncier et les acquisitions, l'urbanisme.

VIVRE ENSEMBLE

M. LETHIELLEUX Jean-Michel Adjoint,

Mme PLANCHENAULT Myriam, Mme ALLARD Karine, Mme BRUNET Françoise, Mme LOUIS-FRANÇOIS Elise

L'école et les rythmes scolaires- l'intergénérationnel : le conseil municipal des jeunes, le foyer des jeunes, la petite enfance et le club des anciens – le handicap, Le groupe scolaire.

BATIMENTS

M. FREULON Arnaud Adjoint,

M. BARBOT Henri, M. STEPNIEWSKI Philippe, M. BOURGEAU Philippe, M. BARBOT Pierrick

Les bâtiments communaux - le cimetière, l'église - l'accessibilité - l'amélioration de l'habitat -les activités économiques.

FINANCES

DESLANDES Jean-Louis Maire,

Mme FOUCHER Juanita, M. FOULONNEAU Dominique, Mme BRUNET Françoise, M. LETHIELLEUX Jean-Michel, M. FREULON Arnaud, Mme PITON Marylaine, M. STEPNIEWSKI Philippe.

CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

> ELUS :

M. DESLANDES Jean-Louis Président,
Mme ALLARD Karine Conseillère déléguée,
Mme PITON Marylaine,
Mme FOUCHER Juanita,
Mme PLANCHENAULT Myriam.

> NON-ELUS :

Mme BARBOT Aline,
Mme CHASLERIE Nicole,
Mme MAUGEAIS Christine,
M. JAMET Jean.

CE – CAISSE DES ECOLES

M. DESLANDES Jean-Louis Président,
M. LETHIELLEUX Jean-Michel Adjoint,
Mme ALLARD Karine,
Mme BRUNET Françoise

b) Désignation des délégués

Référent « Sécurité Routière » : Titulaire : M. FOULONNEAU Dominique
Suppléant : M. MEIGNAN Antoine

Référent ENEDIS : M. FOULONNEAU Dominique

Correspondant Défense : M. STEPNIEWSKI Philippe

SICTOM - *Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères*

> Service Ordures Ménagères : Titulaire : M. LETHIELLEUX Jean-Michel

> Service Boues de Station d'Épuration : Titulaire : M. FOULONNEAU Dominique
Suppléant : M. MEIGNAN Antoine

Office du Tourisme « ANJOU BLEU » : Titulaire : Mme LOUIS-FRANCOIS Elise
Suppléant : Mme FOUCHER Juanita

Association des petites communes du Maine-et-Loire : Titulaire : M. DESLANDES Jean-Louis Maire
Suppléant : M. LETHIELLEUX Jean-Michel

Association des donneurs de sang de Champigné et des environs Titulaire : M. FREULON Arnaud
Suppléant : Mme PLANCHENAULT Myriam

Association des Maires : Titulaire : M. DESLANDES Jean-Louis Maire
Suppléant : Mme FOUCHER Juanita

Basses Vallées Angevines : M. BARBOT Pierrick

Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou : Mme LOUIS-FRANCOIS Elise

CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement : Titulaire : M. FOULONNEAU Dominique
Suppléant : M. FREULON Arnaud

Comice des Cantons de Châteauneuf /Sarthe et Tiercé : M. BOURGEAU Philippe

FDGDON - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine et Loire : M. BOURGEAU Philippe et M. BARBOT Pierrick

Solidarité Emploi : Titulaire : Mme ALLARD Karine
Suppléant : Mme PITON Marylaine

SléML - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire : 2 délégués
M. FOULONNEAU Dominique & M. MEIGNAN Antoine

SCIC Bois Energie – Société Coopérative d'intérêt Collectif : Titulaire : M. BARBOT Pierrick
Suppléant : M. FREULON Arnaud

c) Commissions Communautaires : participation des conseillers

INTITULÉ DE COMMISSION	MEMBRES
Projet de territoire, R.S.E.	M. DESLANDES Jean-Louis
R.H et Système informatique	M. STEPNIEWSKI Philippe
Communication	M. STEPNIEWSKI Philippe
Finances budget	M. DESLANDES Jean-Louis
Pacte Fiscal et Schéma mutualisation	M. BARBOT Henri
Développement économique et agriculture	M. BOURGEAU Philippe
Aménagement du territoire	M. FREULON Arnaud, M. MEIGNAN Antoine
Tourisme, OT, Gestion des équipements	Mme LOUIS-FRANÇOIS Elise, Mme FOUCHER Juanita, M. LETHIELLEUX Jean-Michel
Environnement, Déchets, GEMAPI	M. BARBOT Pierrick
Eau potable, Assainissement, SPANC	M. FOULONNEAU Dominique, M. MEIGNAN Antoine
Voirie Chemin haies	M. FOULONNEAU Dominique
Solidarités	Mme ALLARD Karine, Mme PITON Marylaine

Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Sport	Mme PLANCHENAU Myriam M. LETHIELLEUX Jean-Michel
Culture, Bibliothèques	Mme BRUNET Françoise

d) Indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller délégué

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que la commune compte 825 habitants,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour les conseillers municipaux le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

DECIDE

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : M. DESLANDES Jean-Louis : 80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1^{er} adjoint : Mme FOUCHER Juanita 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : M. FOULONNEAU Dominique 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3^{ème} adjoint : M. LETHILLEUX Jean-Michel 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4^{ème} adjoint : M. FREULON Arnaud 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseillère municipale déléguée : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

ARTICLE 3 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

e) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des Conseillers présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€.

2- SECRETARIAT MAIRIE

a) Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi de 17 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Samedi de 9 h à 11 h

b) Centre de gestion mise à disposition d'un agent

Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à recruter pour un accroissement temporaire d'activités (art 3-1°).

Il autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à passer et signer une convention de mise à disposition dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

3- VIE ASSOCIATIVE

a) Vote des subventions 2018 : Le sujet est reporté

4- QUARTIER POITEVINIERE

a) SIEML : Réseau éclairage public

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint dépose sur le bureau l'avant-projet détaillé des travaux de mise en place du réseau d'éclairage public dans le Lotissement de la Poitevineière. Celui-ci s'élève à la somme de :

14 377,80 € TTC pour le réseau d'éclairage public

152,04 € TTC Contrôle technique de conformité Eclairage Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE l'avant-projet détaillé des travaux de mise en place du réseau d'éclairage public dans le Lotissement de la Poitevineière avec contrôle technique de conformité, qui s'élève à 14 529,84 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire devant intervenir à cet effet.

5- ACTIVITES PERISCOLAIRES

a) Convention pour l'action "Lire et faire lire" année 2017/2018

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'action « Lire et Faire Lire » est inscrite dans le cadre de la politique éducative territoriale pour l'année scolaire 2017-2018 de l'école publique Paul GAUGUIN.

Il dépose sur le bureau la convention devant intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, les Associations coordinatrices de l'association « Lire et faire lire » dans le Maine et Loire et la commune.

Il précise que la Commune responsable de la mise en œuvre du Temps d'Activités Périscolaires sur son territoire confie à la Fédération des Œuvres Laïques et à l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire la mission d'animer et de participer à l'animation de l'action « Lire et Faire Lire ».

Le coût total par structure éducative s'élève à 100 € soit 50 € pour la FOL et 50 € pour l'UDAF
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
AUTORISE M le Maire ou un des Adjoints à signer la convention pour l'action Lire et Faire Lire
dans le cadre des structures éducatives inscrites pour l'année scolaire 2017/2018
DECIDE de verser 50 euros par association coordinatrice, (50 € à la Fol et 50 € à l'UDAF).

INFORMATIONS :

C.C.A.S.

Convention avec Maine-et-Loire Habitat et sous-location 14 ruelle Nepveu
Mme ALLARD Conseillère municipale déléguée informe le Conseil que la Convention
de location avec objectif de glissement de bail a été signé le 1^{er} mars 2018.

Le vote des budgets est reporté au Conseil du 6 avril, la réunion du 23 mars est maintenue

B- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU
--

PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

Madame FOUCHER Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion de la Commission
«Tourisme »

Madame ALLARD Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la
Commission «Action sociale »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame FOUCHER Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du Conseil
Communautaire du 1^{er} mars 2018

QUESTIONS DIVERSES :

RENOUVELLEMENT CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat aidé signé avec M. DESNOUS Jean-Luc
se termine le 31 mars prochain et propose de faire une demande de renouvellement auprès de Pôle
emploi.

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire.

INAUGURATION DU SENTIER DES GABAROTS LE 21 MARS à 11H30

RIVES GABARE

Madame FOUCHER Maire Adjoint, informe le Conseil que le Copil se réunira le 19 mars.